

Restitution suite à l'audience en intersyndicale auprès de la DASEN le 8/11 et à la RIS du 27/11

Pour rappel, l'intersyndicale constituée du SNUDI-FO 85, SUD Education 85, SE-UNSA 85 et SNUIPP-FSU 85 a rencontré la DASEN le 8 novembre 2024 concernant **l'insuffisance des enveloppes de déplacement allouées aux personnels itinérants**.

Cela a conduit à des **réponses insatisfaisantes** de la part de l'administration.

« Ouest France » et « Le journal du pays Yonnais » ont relayé l'information au grand public, à la demande de l'intersyndicale.

Afin de restituer à tous les échanges et de trouver d'autres moyens d'action, les différentes organisations syndicales mobilisées sur ce sujet récurrent, ont proposé une **Réunion d'Information Intersyndicale en visio** le 27 novembre 2024.

Les différentes OS et 5 personnels itinérants étaient présents pour échanger.

Au début de l'audience, le SNUDI-FO 85 a présenté et synthétisé les données et les témoignages des agents collectés :

Les circonscriptions impactées ; les délais pour connaître le montant de l'enveloppe; les kilomètres ou frais alloués et un comparatif avec les besoins du terrain; les frais engagés par les agents; les délais de remboursement; les « solutions » proposées par l'administration; les conséquences et les ressentis des agents; les textes de loi et point d'appui; les revendications.

Voici une restitution des échanges ayant eu lieu lors de l'audience et le lien fait avec le ressenti et les questionnements des agents présents lors de la RIS.

- L'administration assure que l'enveloppe allouée sur le département est de 48 000€ et précise qu'**un nouveau pilotage par les IEN est nécessaire afin de prioriser les déplacements et développer le travail en distanciel** (notamment pour les réunions de synthèse des Rased).

Cependant, nous pensons que **repenser le pilotage ne doit pas engendrer le fait que certaines écoles soient exclues des réseaux d'aides**. Il s'agit ici de la défense du service public et d'une même égalité des chances.

De même, nous mettons en garde sur le fait que **le côté qualitatif peut être impacté par ce système** notamment dans les changements de pratiques, la modification des relations humaines.

Une Psy-EN témoigne : depuis quelques années les bilans psychologiques sont plus courts (au lieu de 3 séances pour un bilan, parfois seulement 1 ou 2); idem pour les entretiens parents suite aux suivis RASED, qui se font sur l'école de rattachement de l'agent et non sur l'école de l'enfant suivi.

- Le fait de **ne plus rouler sans connaissance du contenu de l'enveloppe budgétaire** impacterait les équipes et mettrait en difficulté les élèves. Pourtant nous devons maintenir la qualité de nos missions.

L'administration assure qu'il existe un outil créé prenant en compte différents critères, afin d'**adapter l'allocation des enveloppes**, mais nous trouvons que ce système reste opaque et manque de

transparence, car nous devrions pouvoir connaître le budget de chaque circonscription au niveau départemental.

- Les OM Bonus ont été obtenus grâce au combat d'il y a 3 ans (*Collectif RASED*). A ce jour, l'administration assure à nouveau que tout a été remboursé pour l'année 2023/2024, **mais ils ne peuvent assurer la continuité de ce système...** en attente du budget 2025.

- Les EDT validés par les IEN sont la seule réponse apportée par l'administration. Cependant cette solution n'est pas convenable non plus, tous les personnels itinérants ne peuvent prévoir leur période à l'avance (les Psy-EN par exemple, répondent à des demandes spontanées des PE).

Nous proposons donc **d'envoyer l'EDT de chaque agent qui le peut, à chaque période**, et s'il y a réaction de l'IEN, alors lui demander de **choisir quelles écoles prioriser**. L'envoi régulier de l'EDT validé par l'IEN reste aussi un moyen pour aller au tribunal administratif et pour gagner.

Le **tribunal administratif se positionne contre le système de l'enveloppe**. S'il y a déplacement, cela ne peut être soumis à une enveloppe, seulement à validation par l'IEN.

- L'administration a également mis en place une nouvelle pratique : celle du "double rattachement". Ainsi, une collègue du CDSNAV témoigne : "2 collègues sont actuellement rattachés administrativement à deux écoles différentes, sur deux secteurs éloignés. Mme Valin [IEN politiques éducatives territoriales] est pour que cela soit généralisé à tout le CDSNAV." Ainsi le calcul est simple : pour chaque déplacement, on prend en compte la RAD la plus proche !

Restons vigilants sur la généralisation de cette pratique.

Le SNUDI-FO 85, SUD Education 85, SE-UNSA 85 et SNUIPP-FSU 85, proposent à tous les personnels itinérants, la rédaction d'une **lettre ouverte collective à diffuser auprès de la DASEN et de la presse**.

Également, les organisations syndicales se proposent de mobiliser les mairies concernées par les partenariats avec les personnels itinérants (*certaines mairies participent au financement de ces personnels*).

Nous préparons aussi un tableau qui pourrait permettre de révéler l'investissement financier des collègues qui continuent de rouler, au-delà des frais alloués par "les enveloppes" budgétaires.

Il est important de maintenir la pression par la mobilisation des agents et l'unité syndicale, sur l'administration.

Ce que demande l'intersyndicale est clair : le paiement de tous les frais de déplacements avec suppression des enveloppes.

